



Restriction des travaux en station

Période 2022/2023

- Durant la haute saison hivernale du lundi 19 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
- Du 1^{er} juillet au 15 août.

Restrictions

- Terrassements
- Travaux spéciaux
- Forages
- Engins hydrauliques ou pneumatiques et autre travaux similaires
- Démolitions
- Travaux de gros œuvre
- Travaux de second œuvre
- Tous travaux de construction bruyants

Le déblaiement des neiges fait exception.